



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Vétusté du parc immobilier à disposition des personnels de l'armée

Question écrite n° 13399

## Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre des armées et des anciens combattants sur la vétusté d'une partie du parc immobilier mis à disposition du personnel de l'armée. Malgré un budget consolidé à 50,5 milliards d'euros pour 2025, les personnels de l'armée connaissent des conditions de logement particulièrement inquiétantes. Alors que l'État est dans l'obligation de pourvoir ces personnels en logement, tous n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un lit puisque seuls 100 000 lits sont mis à disposition. Lorsqu'ils sont logés, les conditions sont particulièrement précaires : l'armée de terre estime que « 62 % des bâtiments d'hébergement des militaires du rang sont classés à risque "élevé" ou "très élevé" ». Seuls 25 % du parc serait en bon état. En raison du manque d'entretien de ces édifices, 4,4 milliards d'euros seraient nécessaires à leur remise en état. Or ce coût s'aggrave à mesure que l'État diffère cet entretien. En dépit des différents plans (plan hébergement 2019, plan ambition logement 2023), l'état vétuste demeure et un déficit de 150 millions d'investissement annuel pour l'entretien de ce bâti est à déplorer. Mme le député s'inquiète des conditions de vie des militaires et de leur famille et lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour remettre en état l'ensemble de son parc immobilier. Elle lui demande comment elle compte par ailleurs répondre aux besoins en logement de l'ensemble des personnels, dans un contexte d'embauche massif.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription :** [Vaucluse \(4<sup>e</sup> circonscription\)](#) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13399

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** [Armées et anciens combattants](#)

**Ministère attributaire :** [Armées et anciens combattants](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mars 2026](#), page 2020